



Conseil de  
***l'industrie  
forestière***  
du Québec

CTE - 052M  
C.P. - Développement  
durable évisé  
2015-2020

Mémoire sur le projet de  
**STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
2015-2020**

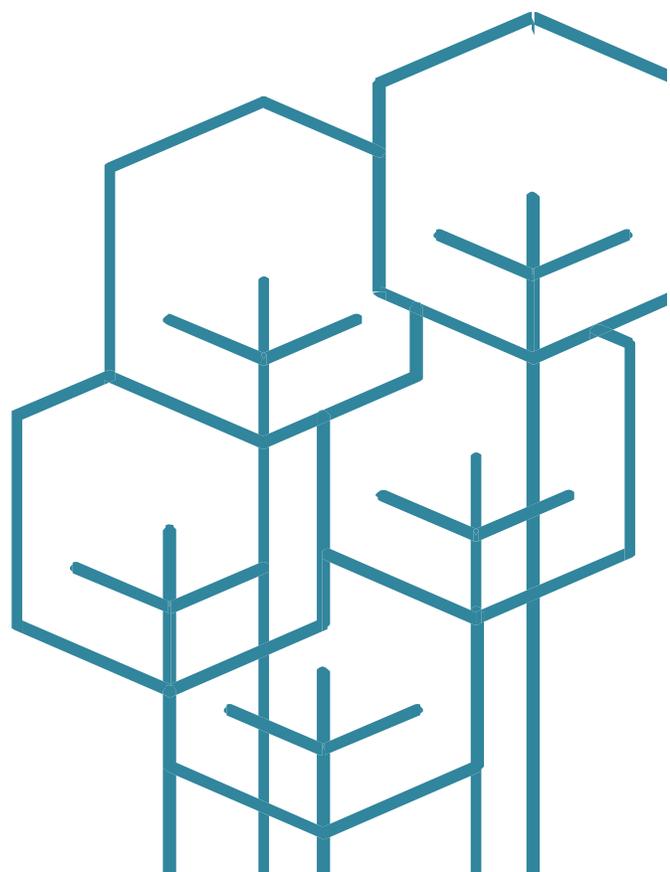
Déposé à la Commission des transports et  
de l'environnement de l'Assemblée nationale

Le 11 février 2015

---

## TABLE DES MATIÈRES

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE AU QUÉBEC	3
LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (CIFQ)	3
UNE INDUSTRIE SYNONYME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	4
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	5
DÉMARCHE DE RÉVISION DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020	6
DÉVELOPPER LA GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	7
DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON VERTE ET RESPONSABLE	9
GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ ET ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS	11
FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	12
— OBJECTIF 8.1 - AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	12
— OBJECTIF 8.2 - OPTIMISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE AU BÉNÉFICE DE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE	13
CONCLUSION	12



## **L'INDUSTRIE FORESTIÈRE AU QUÉBEC**

L'industrie forestière est le premier secteur manufacturier en importance au Québec. Avec 62 000 emplois directs, elle génère une masse salariale de 3 G\$, qui représente 15 % des salaires des manufacturiers. Elle réalise également des exportations annuelles de l'ordre de 8 G\$. Malgré ces statistiques impressionnantes, la reprise économique du secteur forestier québécois demeure fragile. En effet, l'industrie forestière au Québec continue de perdre des parts de marchés pendant que ses compétiteurs des états voisins recommencent à produire. À titre d'exemple, les entreprises québécoises de ce secteur ne produisent qu'à 63 % du niveau de 2003 alors que leurs concurrentes ont atteint 90 %. Il est donc primordial que cette prochaine stratégie gouvernementale de développement durable soit en convergence avec la volonté de l'industrie forestière de revenir concurrentiel sur les marchés internationaux, favoriser un environnement économique propice pour l'investissement et créer, par le fait même des emplois au Québec.

## **LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC (CIFQ)**

Le CIFQ, porte-parole de l'industrie forestière, représente les intérêts des entreprises de sciage résineux et feuillus, de déroulage, de pâtes, papiers, cartons et panneaux. Par son expertise et celle de ses partenaires, le CIFQ oriente et soutient ses membres dans les enjeux concernant, notamment la foresterie et l'approvisionnement, l'environnement et l'énergie, la reconnaissance de la qualité des produits, les ressources humaines, la santé et sécurité du travail et la veille légale, économique, réglementaire et des marchés. Œuvrant auprès des instances gouvernementales, des autres acteurs du secteur forestier et du grand public, il met en valeur la contribution de ses membres au développement socioéconomique, à l'utilisation responsable des ressources naturelles, à l'aménagement durable des forêts, à la qualité écologique des produits.

## UNE INDUSTRIE SYNONYME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 1987, le rapport Brundtland définissait le développement durable comme suit:

*« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion: le concept de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement aux besoins actuels et à venir »<sup>1</sup>.*

Pour les êtres humains, le concept sous-entend un équilibre dans la satisfaction des besoins essentiels : conditions économiques, environnementales, sociales et culturelles.

Les fondements du développement de l'industrie forestière au Québec reposent sur ces principes. Celle-ci est intimement liée au développement du Québec, de ses origines à aujourd'hui. À titre d'exemple, la Mauricie, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord sont nés de l'exploitation de la forêt, et donc, notre secteur d'activité se trouve au cœur de l'identité sociale et culturelle de ces régions. D'ailleurs, ces critères sociaux et culturels sont reconnus par le gouvernement du Québec dans les considérants de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Cette loi institue un régime forestier qui amène certaines obligations, notamment :

- L'implantation d'un aménagement durable des forêts, notamment par un aménagement écosystémique.
- La conservation de la diversité biologique.
- La prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées.

Avec ses 60 000 emplois directs, ses 8 G\$ d'exportations annuelles, un régime forestier parmi les plus exigeants au monde de l'aveu même du gouvernement, une forêt publique à 80% certifiée, l'industrie forestière démontre clairement qu'elle est un acteur de premier plan dans le développement et l'exploitation des ressources naturelles renouvelables. Elle assume, sans l'ombre d'un doute, un leadership dans le difficile équilibre entre développement économique et la protection des écosystèmes pour les générations futures.

### **RECOMMANDATION 1**

Que le gouvernement du Québec reconnaisse dans ses communications le rôle de leader de l'industrie forestière en matière de développement durable.

---

<sup>1</sup> Site du ministère des Affaires étrangères françaises.

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Comme évoqué précédemment, l'industrie forestière souscrit depuis longtemps au principe de développement durable. Le CIFQ appuie le gouvernement du Québec dans sa volonté d'adopter une stratégie en ce sens pour la période 2015 à 2020.

Toutefois, le CIFQ juge que le présent projet de stratégie gouvernementale de développement durable doit être corrigé et bonifié avant son adoption par l'Assemblée nationale. Nos commentaires et recommandations se limiteront aux orientations qui touchent l'industrie forestière et pour lesquelles notre expertise peut être mise à profit.

Ainsi, nous nous prononcerons sur les éléments suivants :

- Démarche de révision de la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.
- Orientation 01 - Développer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique.
- Orientation 02 - Développer une économie prospère d'une façon durable verte et responsable.
- Orientation 03 - Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité.
- Orientation 06 - Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.
- Orientation 08 - Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



## DÉMARCHE DE RÉVISION DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

Il est surprenant de constater que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne fasse pas état de son analyse et ses constats de la précédente stratégie gouvernementale pour guider ses actions futures ni des commentaires du commissaire au développement durable. À cet égard, rappelons le rapport du commissaire au développement durable du printemps 2014, lequel a été particulièrement critique quant à la stratégie gouvernementale 2008-2013:

*« Cette stratégie est demeurée un document d'orientation. Elle ne permet pas de cibler les résultats attendus ni de vérifier la performance du gouvernement à son égard au fil des ans. Elle n'a pas permis de faire des choix essentiels à l'orientation du développement de la société pour les prochaines années et de centrer les actions des entités sur les priorités établies »<sup>2</sup>.*

Dès le rapport de l'année 2011-12, il mentionnait aussi :

*« Pierre angulaire de la démarche entreprise, cette stratégie vise à établir un plan global permettant d'atteindre les objectifs qu'elle contient à partir de la situation qui prévalait au moment de son adoption. Or, elle a été élaborée avant que les principaux enjeux du Québec en matière de développement durable soient clairement déterminés, qu'un diagnostic formel soit posé et que l'on ait une vision claire des changements requis. »*

Il est troublant d'apprendre, à la suite des commentaires émis par le commissaire au développement durable, que le développement et la détermination des indicateurs de suivi des objectifs ne seront finalisés qu'en 2015. Faute d'indicateur connu, le CIFQ ne peut se prononcer favorablement sur les objectifs concernant l'industrie forestière à ce moment-ci.

### **RECOMMANDATION 2**

Recommandation : mieux ancrer la future stratégie 2015-20 en conformité avec les recommandations du commissaire au développement durable et les constats et résultats de la stratégie actuelle.

### **RECOMMANDATION 3**

Que le gouvernement du Québec consulte les clientèles concernées préalablement à l'adoption des indicateurs qui permettront de mesurer l'atteinte des objectifs issus de la stratégie.

---

<sup>2</sup> Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2014-2015, p. 5

Au cours de l'été 2013, le Ministère a consulté différents organismes et individus pour mesurer la pertinence et la portée des orientations proposées dans le cadre du présent projet de stratégie gouvernementale. Seuls 27 des 120 personnes ou organismes invités y ont participé. Étant donné la faible participation, qui constitue en soi un échec du processus de consultation, il est étonnant que le Ministère n'ait pas cherché à procéder à une seconde consultation déployée selon des modalités plus mobilisatrices et inclusives.

Nous déplorons que le CIFQ n'ait pas été convié à cette consultation, considérant que l'industrie forestière constitue un exemple à suivre en matière de développement durable et peut y contribuer positivement.

#### **RECOMMANDATION 4**

Que le Ministère revoit ses modalités de consultation lors de ses prochaines politiques ou stratégies.

Le projet de stratégie présenté en commission parlementaire est très ambitieux. À défaut, à ce stade-ci, d'indicateurs précis, nous nous questionnons à savoir comment le Ministère pourra être en mesure d'atteindre ses 8 objectifs avec un budget qui, rappelons-le, est en baisse constante depuis 2004-2005. À cela s'ajoutent des pertes au niveau de l'effectif, lequel est passé de 1960 employés en 2003 à 1559 en 2011, pour une diminution de 20%.

Nous souhaitons rappeler au gouvernement que les charges financières des entreprises sont particulièrement lourdes au Québec et qu'il serait malencontreux d'en ajouter, risquant, ainsi, de rendre nos entreprises moins compétitives sur les marchés internationaux.

#### **RECOMMANDATION 5**

Que le gouvernement s'assure que les entreprises du Québec ne soient pas pénalisées financièrement et n'aient pas à assumer les coûts de mise en œuvre de la stratégie, et ce, afin de maintenir la compétitivité des entreprises québécoises sur les marchés internationaux.

## **DÉVELOPPER LA GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

Le CIFQ souscrit à la volonté du gouvernement d'être exemplaire en matière de développement durable et de gestion écoresponsable, tel qu'exprimé par les objectifs suivants de l'orientation 01 (page 24) :

- Objectif 1.1 - Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
- Objectif 1.2 - Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics
- Objectif 1.4 - Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

Le CIFQ est d'accord et soutient l'initiative du gouvernement de se doter d'une gouvernance en développement durable dans l'ensemble de son administration tout en favorisant la concertation interministérielle plutôt qu'une gestion cylindrique. Toutefois, la notion de développement durable comprend trois concepts, soit les aspects économiques, environnementaux et sociaux.

Le présent projet de stratégie gouvernementale ne consacre que 10 pages, sur les 100 qui composent le document de consultation, aux questions économiques. Nous sommes inquiets, devant un tel constat, que le Ministère assume un rôle de leadership pour développer la gouvernance durable au sein de l'administration publique alors qu'il affiche moins de sensibilité à l'égard des enjeux économiques liés au développement durable.

## **RECOMMANDATION 6**

Afin de favoriser une réelle gouvernance de développement durable dans l'administration publique, le CIFQ recommande de mettre en place une structure de gouvernance forte et transversale, dirigée par un organe unique et proche du pouvoir, en mesure d'influencer le gouvernement, le secteur privé et la société civile.

En matière d'acquisition de biens et services, la stratégie gouvernementale de développement durable préconise un processus d'approvisionnement écoresponsable. À cet égard, il s'appuie sur les grands objectifs environnementaux des politiques et des stratégies du gouvernement du Québec, dont notamment la Charte du bois (p 26).

En ce qui a trait aux bâtiments et aux infrastructures du gouvernement, la stratégie de développement durable vise à ce que la réalisation de projets de construction, de rénovation et d'aménagement de locaux soit exécutée de manière écoresponsable et les ministères et organismes sont invités, entre autres, à considérer le bois comme matériau écoresponsable. Pour la réalisation de projets de construction, de rénovations et d'aménagement de locaux écoresponsable, la stratégie recommande aux ministères et organismes (Annexe 1, p. 81) :

- D'évaluer l'utilisation du bois à l'étape de l'avant-projet.
- D'effectuer une analyse comparative des émissions de GES conformément aux exigences de la Charte du bois.

- D’informer le personnel de l’obligation de se conformer à la Charte du bois et leur indiquer les outils disponibles à cet effet.
- De privilégier l’usage du bois ayant une faible empreinte de carbone par rapport à des matériaux et des biens comparables.

Le CIFQ se réjouit que, dans une perspective de lutte aux changements climatiques, la stratégie de développement durable s’appuie nommément sur la Charte du bois. Toutefois, le CIFQ constate que les exigences de la Charte du bois, annoncées en 2013 et qui reprennent certains éléments de la précédente Stratégie d’utilisation du bois annoncée en 2008, ne soient toujours pas pleinement articulées au sein des ministères et organismes.

Conséquemment, de nombreux projets publics continuent d’être réalisés sans que le matériau bois n’ait été considéré, et ce, au détriment de retombées économiques, sociales et environnementales positives. Nous estimons qu’en l’absence d’une politique gouvernementale plus formalisée en matière de considération du bois, l’articulation du devoir d’exemplarité au sein des divers ministères et organismes risque fort de ne pas donner les résultats escomptés.

Le CIFQ est d’avis qu’en raison de l’importance de son parc immobilier et de l’envergure des constructions qu’il met en chantier, le gouvernement a le pouvoir d’insuffler une véritable dynamique de changement à l’égard de la considération plus systématique du bois auprès des professionnels concepteurs, laquelle dynamique aura vraisemblablement un effet d’entraînement sur l’ensemble de la construction au Québec.

### **RECOMMANDATION 7**

Le CIFQ demande au gouvernement de formaliser davantage le devoir d’exemplarité prévu à la Charte du bois de manière à s’assurer que le Québec puisse bénéficier pleinement des retombées économiques et des bénéfices environnementaux qu’offre le matériau bois. Il s’agit, à notre avis, d’une mesure efficace et peu coûteuse, à même de générer des retombées positives tant du point de vue économique qu’environnemental.

## **DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D’UNE FAÇON VERTE ET RESPONSABLE**

Le CIFQ soutient le Ministère dans sa vision où la prospérité économique, la protection de l’environnement et le progrès social sont indissociables. Afin de bonifier cette vision, nous avons quelques commentaires et recommandations à formuler.

Selon le Ministère, la transition vers ce modèle d'économie verte passe par le développement de nouveaux produits. Certes, mais nous croyons, dans un souci d'émissions de GES, qu'il faille miser également sur l'adoption de nouveaux procédés.

Dans le cadre de sa politique sur la gestion des matières résiduelles, le gouvernement s'apprête à légiférer sur le bannissement de l'enfouissement des matières résiduelles putrescibles. Or, une fois la législation adoptée, il ne sera plus possible de tirer avantage de nouvelles pratiques moins émettrices de GES en raison de l'obligation réglementaire. Il serait très probablement plus profitable pour le Québec d'explorer d'autres avenues qui limiteraient l'impact financier de cette politique sur les entreprises. Des solutions visant la création de crédits compensatoires pour des réductions de GES seraient à la fois au bénéfice de l'environnement et de l'économie.

Le Québec tarde à agir en matière de protocoles de quantification afin d'utiliser pleinement le potentiel des crédits compensatoires, ce qui désavantage les entreprises et l'économie.

Le document propose de transformer les matières résiduelles en ressources. Nous désirons sensibiliser les membres de la Commission des transports et de l'environnement sur le fait que le secteur des pâtes et papier est un leader en la matière.

Parmi les objectifs visés, nous notons que le Ministère souhaite que 30% des entreprises privées au Québec, incluant celles qui sont présentes à l'étranger, aient amorcé une démarche de développement durable en 2020. Nous tenons à rappeler, comme énoncé au début de notre mémoire, qu'au-delà des statistiques, l'industrie forestière est un exemple à suivre dans une démarche de développement durable.

### **RECOMMANDATION 8**

Le CIFQ demande au gouvernement d'éviter le mur-à-mur en s'attardant aux secteurs industriels récalcitrants avant d'imposer au secteur de la forêt de nouvelles règles qui risqueraient de miner sa compétitivité.

### **RECOMMANDATION 9**

Que le gouvernement du Québec accentue, avec les ministères concernés, son soutien à la promotion de son régime forestier et des pratiques de développement durable de l'industrie forestière auprès des organismes environnementaux et acheteurs provenant de l'étranger.

### **RECOMMANDATION 10**

Que le Québec s'oriente résolument vers l'utilisation des crédits compensatoire pour supporter l'atteinte de son objectif de réduction des GES et donne un signal clair aux entreprises quant à cette orientation.

## **GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ ET ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS**

---

Le gouvernement du Québec doit tirer le maximum de ses ressources naturelles dans une perspective de développement durable. Pour le secteur forestier, le coût élevé de la fibre au Québec amène plusieurs joueurs de l'industrie à investir aux États-Unis et en Ontario plutôt qu'ici. Ce faisant, le Québec est privé d'investissements massifs, d'infrastructures locales et d'emplois de qualité dans un secteur durable et enraciné dans de nombreuses communautés.

Alors que le Forestier en chef a identifié d'importants volumes disponibles à la récolte, nos usines manquent d'approvisionnement en bois. Il est donc urgent de mettre en place les moyens nécessaires pour utiliser le plein potentiel de la forêt. Notre forêt et son industrie font partie de la solution lorsqu'on vise un Québec vert, prospère et concurrentiel dans le respect des principes du développement durable.

Comme mentionné au début de notre mémoire, l'industrie forestière a des obligations réglementaires et législatives en matière d'aménagement durable du territoire et de soutien au dynamisme des collectivités, notamment dans le cadre de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

D'ailleurs, le secteur forestier est exemplaire quant à l'aménagement durable du territoire avec les Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire<sup>3</sup>, lieu de concertation régionale pour un développement équilibré et les tables locales de gestion intégrée des ressources, lieu de concertation locale pour développer les consensus sur l'harmonisation des diverses ressources et fonctions du territoire forestier.

Le maintien de la biodiversité passe par une gestion adaptée de la diversité biologique selon un gradient s'étalant de la conservation intégrale à une gestion durable des ressources et du territoire (recherche de l'équilibre entre les aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement). Rappelons que plus de 80% des forêts publiques sont actuellement certifiées selon une norme internationale de foresterie durable, auditée par un tiers indépendant.

---

<sup>3</sup> Dans le contexte de l'abolition des Conférences régionales des élus, les orientations relatives à la concertation régionale dans le secteur des ressources naturelles sont à définir par le gouvernement.

## **FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENEUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**

---

Dans la mise en contexte de cette orientation, le document mentionne l'importance de la lutte aux changements climatiques et les efforts collectifs que nous devons réaliser pour l'atteinte de l'objectif de réduction de 20% à l'horizon 2020. Or, il est maintenant évident que nous ne pourrions atteindre l'objectif qu'en achetant des permis échangeables de la Californie.

Il s'agit d'une façon de faire pénalisante pour l'économie du Québec puisqu'elle entraînera nécessairement un transfert de capitaux vers des projets réalisés aux États-Unis. Il est donc impératif d'utiliser tous les moyens disponibles afin d'effectuer les réductions de GES au Québec, notamment par des efforts plus importants en efficacité énergétique, mais aussi par le développement de protocoles de quantification qui permettront d'obtenir des crédits compensatoires.

### **Objectif 8.1 - Améliorer l'efficacité énergétique**

Le CIFQ ne peut qu'appuyer cet objectif qu'il martèle depuis de nombreuses années déjà. En parallèle, il se doit toutefois d'afficher son scepticisme puisque, dans les faits, le gouvernement agit de manière contraire à ce qu'il prêche.

En effet, les informations présentées au fascicule *Efficacité et innovation énergétique*, rendu public récemment dans le cadre des consultations sur la future Politique énergétique 2016-2025, démontrent clairement que les investissements des distributeurs d'énergie et du Bureau de l'efficacité et l'innovation énergétiques (MEIE) à ce chapitre, entre 2010 et 2014 ont connu des diminutions importantes, soit près de 27 % ou 72 M\$.

Si l'on considère que les investissements en efficacité énergétique des ménages et des entreprises sont généralement équivalents à ceux consentis par le gouvernement et les distributeurs, on constate sans surprise que l'industrie de l'efficacité énergétique au Québec

soit en fort déclin. Une situation engendrée par des choix politiques récents, notamment les importants surplus d'électricité forçant Hydro-Québec à réduire ses programmes d'efficacité énergétique et le détournement de deux tiers des revenus du Fonds Vert vers le Fonds des transports, réorientant ainsi les mesures du Plan d'action sur les changements climatiques.

Pourtant, l'efficacité énergétique est, aujourd'hui, partout ailleurs reconnue comme un élément essentiel à la compétitivité des entreprises et un moteur de la croissance économique.

### **RECOMMANDATION 11**

Développer des protocoles de quantification pour des projets de crédits compensatoires pour générer, au Québec, des réductions. Dans la réflexion sur l'approche de réduction avant 2020, mettre l'accent sur la réalisation de réductions au Québec et minimiser le transfert de capitaux vers d'autres juridictions plus proactives sur les projets de crédits compensatoires.

### **RECOMMANDATION 12**

Si le gouvernement du Québec veut prétendre améliorer l'efficacité énergétique, moyen essentiel de lutte aux changements climatiques et à la compétitivité des entreprises, il doit réellement réinvestir en efficacité et innovation énergétiques.

### **RECOMMANDATION 13**

La transparence dans la gestion des organismes et des fonds publics et la reddition de compte doit s'inscrire parmi les principes de gouvernances. Il est impératif que les organismes qui disposent, directement ou indirectement, de sommes importantes provenant tant de redevances sur les carburants que des revenus du système de plafonnement et d'échange (SPEDE), notamment le Fonds vert et le Fonds des réseaux de transport terrestre, fassent rapport de leurs dépenses et des résultats obtenus en regard des objectifs de réduction des GES.

## **Objectif 8.2 - Optimiser la production d'énergie renouvelable au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise**

Cet objectif est étonnant, d'abord puisqu'il relève de la future Politique énergétique actuellement en consultation, et ensuite parce qu'il a été établi clairement dans le cadre des audiences de la Régie de l'énergie que le Québec, avec l'énergie dont dispose Hydro-Québec Distribution (HQD), connaîtra des surplus d'électricité jusqu'en 2027.

Parmi les raisons évoquées pour expliquer cette situation exceptionnelle, notons la baisse de la demande des industriels, dont celle du secteur papetier, et l'arrivée des nouveaux approvisionnements post-patrimoniaux coûteux de la filière éolienne et, dans une moindre mesure, de celle de la cogénération à la biomasse forestière. Il faut se rappeler que les objectifs du déploiement de ces filières ont été établis dans un autre contexte, celui d'une marge de manœuvre restreinte quant à l'équilibre entre l'offre et la demande et la diversification des filières énergétiques. Enfin, le gouvernement avait aussi clairement énoncé sa volonté de faire de ces chantiers soient un moteur pour le développement économique régional.

Le CIFQ n'a aucunement l'intention de décrire les choix qu'avait faits alors le gouvernement. Bien au contraire. À cet égard, ce ne sont pas exclusivement certains de ses membres qui ont bénéficié directement des programmes d'achat d'électricité produite par cogénération à la biomasse, mais bien toute l'industrie forestière. Comme ces choix s'effectuaient au bénéfice de l'ensemble du Québec, les membres du Conseil estimaient alors qu'il n'était pas équitable d'en faire assumer entièrement la charge par les consommateurs d'électricité. Le gouvernement devait faire sa part. Cette position n'a pas significativement changé.

À l'opposé, le contexte a passablement changé en quelques années. HQD prévoit aujourd'hui d'importants surplus d'électricité et des impacts tarifaires significatifs pour l'intégration de cette énergie dans la base de tarification. Ces choix ont donc un coût important et les préoccupations des consommateurs d'électricité sont justifiées à cet égard puisque c'est à eux que l'on demande de l'assumer en totalité.

Il est préoccupant de constater que, malgré des surplus de plus en plus importants, le gouvernement poursuit dans cette voie. Il semble cependant que les réelles motivations du gouvernement soient de forcer les consommateurs du Québec à acheter de l'électricité post-patrimoniale à coût élevé afin de rendre disponible, pour Hydro-Québec Production (HQP), de l'électricité patrimoniale à faible coût pour que l'entreprise d'État puisse réussir à rentabiliser ses exportations. Ce choix est risqué et comporte plusieurs effets pervers qui n'ont probablement même pas été évalués, les impératifs de court terme étant les seuls considérés.

Pourtant, les hausses importantes des tarifs d'électricité en raison notamment de ces nouveaux approvisionnements réduisent la compétitivité des grands consommateurs industriels d'électricité. Pas étonnant que depuis 2008 les grands clients industriels transfèrent leur production vers d'autres juridictions et que le Québec soit incapable d'en attirer de nouveau, même avec des tarifs préférentiels. Qui plus est, les exportations à faible prix vers les États-Unis ne font que contribuer à abaisser les tarifs de nos concurrents.

Enfin, comme nous l'avons mentionné précédemment, les surplus d'électricité ont entraîné une baisse des investissements dans les programmes d'efficacité énergétique affectant négativement cette industrie.

#### **RECOMMANDATION 14**

Si le gouvernement entend réellement optimiser la production d'énergie renouvelable au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise, le CIFQ lui demande de prendre en compte l'ensemble des impacts et de faire la démonstration de la justesse de ses choix.

## CONCLUSION

---

Le Conseil de l'industrie forestière reconnaît l'important travail effectué par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Doter le Québec d'une nouvelle stratégie de développement durable est non seulement un exercice louable, c'est un exercice nécessaire auquel le CIFQ souscrit.

Cet exercice, pour qu'il atteigne pleinement ses objectifs, doit prendre racine dans une vision équilibrée dont le présent projet nous semble faire défaut. Nous souhaitons donc que la prochaine stratégie gouvernementale soit davantage équilibrée entre les volets économique, environnemental et social qui composent le développement durable. Les ministères à vocation économique doivent pouvoir, à cet égard, exercer pleinement leur rôle.

Nous souhaitons également que la stratégie soutienne les industries qui ont déjà intégré les principes du développement durable et adopté, à l'instar de l'industrie forestière, une gestion responsable des ressources naturelles et de l'aménagement du territoire en lien avec les communautés locales. Concrètement, elle doit éviter le mur-à-mur pour ne pas nuire à la compétitivité des entreprises déjà engagées dans le développement durable.

Enfin, nous estimons que le bilan de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 doit être source d'apprentissage. En ce sens, nous souhaitons que soient rendus publics l'analyse et les constats que fait le gouvernement de la précédente stratégie afin qu'ils puissent guider l'élaboration des indicateurs qui permettront de mesurer l'efficacité de celle qui sera adoptée sous peu.